



CIBLE

Maghreb

Conséquence de l'intervention américano-anglo-française, le chaos libyen inquiète le Pentagone d'où fuite une information ignorée par les grands médias : face à la progression djihadiste, des soldats d'élite ont été mis en alerte sur la base américaine de Moron dans le sud de l'Espagne.

Mission ? Intervenir au Maroc, en Algérie et en Tunisie contre les troupes de « l'État islamique » afin de protéger les citoyens des États-Unis et les intérêts américains dans ces trois pays, comme l'explique le quotidien marocain Al Massae.

Problème ? Oui. La décision américaine a été prise sans concertation avec les États concernés par ces possibles opérations militaires. Comme d'habitude, l'armée américaine frappe où elle veut et quand elle veut, par voie de drones et de commandos. Et la diplomatie américaine ne se soucie de la souveraineté des États que si elle y trouve son intérêt – par exemple en Ukraine.

Priorité à l'efficacité ? Non. En Afghanistan, en Irak, en Lybie, les États-Unis ont tragiquement échoué et les pays traités à l'américaine en subissent les conséquences. Aucune nation n'est obligée de choisir entre la peste djihadiste et le choléra étatsunien.

Cocaïne

Le pétrole blanc

p. 8

CETA

Un brouillon
à jeter

p. 4

Histoire

La guerre
d'Algérie

p. 10

Rédaction-administration

38, rue Sibuet - Boite no 13
75012 Paris

Tél : 01 42 97 42 57

Dir. publication : Y. Aumont

Com. paritaire :

05 14 - G 84 801

ISSN 0151-5772

SOMMAIRE

P 1 : Cible : Maghreb

P 2 : Société - Reines de beauté

P 3 : Conjoncture - Danger de déflation

P 3 : Écho des blogs : Sortir de l'euro

P 4 : Taité UE-Canada - Un brouillon à jeter

P 5 : Europe - Brexit

P 5 : Brèves : Espagne, États-Unis, Népal, Portugal, Thaïlande

6/7 : Histoire - Louis XV

P 8 : Poudre - Économie de la cocaïne

P 9 : Idées - Retour à Maurice Clavel

P 10 : Histoire - Comprendre la guerre d'Algérie

P 11 : Souscription annuelle - Mercredis de la NAR - Congrès de la NAR 2015

P 12 : Éditorial par Nicolas Palumbo

Communiquer avec la NAR

info@nouvelle-action-royaliste.fr

<http://www.nouvelle-action-royaliste.fr>

<http://archivesroyalistes.org>

<http://nouvelle-action-royaliste.fr/agir/donation>

Tél. : 01 42 97 42 57

Société

Reines de beauté

Le 19 décembre dernier la présidente du comité Miss Monde a décrété la suppression de l'épreuve de maillots de bains lors de la prochaine édition 2015 du concours au motif que « Miss Monde doit être une ambassadrice, pas une reine de beauté. »

Quel est ce nouveau problème avec le terme de « reine » ? On peut avancer diverses raisons :

1) **Testament** de Mme Julia Morley qui, a 75 ans, préside ce concours depuis 2000 où elle avait succédé à son mari qui l'avait créé en 1951 comme « **Concours Bikini !** ».

2) **Volonté** de se démarquer de la compétition rivale, Miss Univers, de conception purement américaine patronnée par le milliardaire Donald Trump et où alternent des Miss Venezuela et Miss Colombie retouchées selon des canons de beauté hollywoodienne.

3) **Impasse** dans laquelle se trouvent les concours de miss s'ils ne s'en tenaient qu'au physique. Même élargis tardivement à des Africaines et des Asiatiques à la condition qu'elles tendent à se conformer aux critères classiques : des blanches peintes en noir ou en jaune, ils n'opposent que des clones entre lesquelles il est impossible de faire une sélection.

4) **Reconnaissance** que les concours de Miss Monde ont en réalité obéi implicitement au long des années à des impératifs politiques : fin de l'Apartheid, de l'URSS, montée de la Chine et aujourd'hui de l'islam.

5) **Concession** à l'islam pour encourager la participation

de miss musulmanes dans les pays musulmans (la Malaisie et l'Indonésie envoyaient des chinoises, le Nigéria et le Liban des chrétiennes) et des miss issues de l'immigration dans les pays occidentaux. L'épreuve de maillots de bains avait déjà été supprimée lors de Miss Monde à Bali en 2013.

6) **Promotion** du thème du concours : « *la beauté au service d'une cause* ». Quelle cause à 20 ans ? L'humanitaire, la paix, la lutte contre la drogue (gros problème pour les miss Mexique et centraméricaines), l'environnement (il s'est créé en 2000 un concours « Miss Terre » où la gagnante sert de faire-valoir au programme des Nations Unies pour l'Environnement. Tout simplement les droits des femmes quoiqu'en aient pensé les féministes.

Nulle compétition ne souligne mieux la « provincialisation » de la France qui avait obtenu le doublé en 1953 : Miss Univers à Los Angeles et Miss Monde à Londres. Depuis soixante ans plus aucun titre. Le dernier échec de Miss France, à Miss Univers le 25 janvier dernier, à Miami - alors qu'elle comptait sur l'effet **Charlie** -, a fait dire à la présidente du comité Miss France : « *on se bat contre des montagnes.* » Là encore les raisons sont multiples :

1) Les guerres intestines franco-françaises qui n'ont pas cessé autour du label « Miss

France » et de la légendaire Geneviève de Fontenay. On a au moins trois organisations rivales.

2) Certains DOM-TOM ont un accès direct à Miss Monde (Tahiti, Guadeloupe, Martinique).

3) Persistance en France d'un certain féminisme anti-Miss, notamment au niveau du gouvernement (depuis les sorties d'Yvette Roudy, ministre des Droits des femmes dans les années 80).

4) Faible ouverture à l'international des candidates choisies dans les régions : la première franco-africaine fut Sonia Rolland en 2000 (une autre en 2013). À ce jour pas de « beurette ».

5) Marginalisation de la francophonie au niveau des représentations, la majorité des pays africains francophones étant absents en raison des coûts de participation. Miss Monde et encore plus Miss Univers sont des organisations majoritairement anglo-saxonnes au pire sens du terme.

Or les enjeux économiques et politiques sont énormes. La France domine l'industrie du luxe, notamment la mode, les cosmétiques, et fait si pâle figure ! Ces concours mondiaux et leur retentissement spécialement dans les marchés émergents sont un vecteur privilégié du « soft power », de l'influence culturelle, à travers le spectacle, les médias, le tourisme. Certains micro-États des Caraïbes ou du Pacifique, où la France revendique une présence, ne disposent pratiquement que de cet instrument pour faire parler d'eux. Ces concours réunissent un milliard de téléspectateurs, autant qu'il y a dans le monde de musulmans ou de catholiques. Comment s'en désintéresser ? Ambassadrices certes, pas de maillots de bains si l'on veut, mais qu'on nous garde nos têtes couronnées. Et que toute la France s'en mêle.

Dominique DECHERF

Danger de déflation

Comme l'ensemble de la zone euro, la France est sur la pente de la déflation. Mais on continue d'appliquer des règles absurdes.

Les débats sur la loi Macron et sur son sauvetage ont rejeté à l'arrière-plan une information de première importance : comme tous les pays de la zone euro, la France est de plus en plus engagée sur la pente de la déflation. Les prix à la consommation ont en effet diminué de 0,4 % sur un an et de 1 % pour le seul mois de janvier 2015.

Halte-là ! disent les uns : *le phénomène est conjoncturel car il y a la baisse du prix du pétrole !* Et d'autres de renchérir : ils pointent l'inflation sous-jacente - qui ne prend pas en compte les tarifs publics et certains produits très fluctuants - et notent que celle-ci est restée stable en janvier et qu'elle est positive (+ 0,2 %) sur les douze derniers mois.

Tous de même, nous sommes sur la mauvaise pente depuis longtemps, sur le même rythme que l'ensemble de la zone euro - avec des pays comme l'Espagne et la Grèce qui sont déjà tombés dans la déflation. Mis à part quelques mois en 2009 à la suite de la crise financière, cette situation ne s'est jamais vue depuis soixante ans. L'éminent économiste qu'est Michel Sapin devrait être rongé par l'inquiétude et s'enquérir de la riposte possible avec son ami Pierre Moscovici qui siège comme beaucoup l'ont déjà oublié à la Commission européenne. Car la déflation, c'est-à-dire le mouvement général de baisse des prix, des salaires et de la consommation des ménages, est un piège dont on ne sort que difficilement. Pour

y échapper, il faut augmenter massivement les investissements publics et soutenir la demande car les consommateurs qui anticipent les baisses de prix retardent autant que possible leurs achats.

Or que fait le gouvernement français ? Toujours calé sur Berlin, il se déclare ferme partisan de l'austérité et n'a pas accordé la moindre considération aux solutions préconisées par le nouveau gouvernement grec.

Or que dit Pierre Moscovici ? Le séminent commissaire européen aux Affaires économiques a déclaré le 23 février que la France n'en faisait pas assez. « Il est indispensable que le déficit se réduise à un rythme prévu par les règles européennes, c'est-à-dire de 0,5 point de PIB [par an]. » Sinon ? Sinon oyez la parole du Pierrot bruxellois : « Un bon accord est toujours préférable à de mauvaises sanctions mais des sanctions peuvent être aussi nécessaires quand il n'y a pas d'accord. »

Je n'ose pas m'aventurer dans les profondeurs de la pensée moscovicienne tant j'ai peur de perdre pied mais j'ose cependant risquer l'interprétation qui suit : puisque la Règle européenne est déflationniste, faites une politique déflationniste sous peine de sanctions sans tenir compte de la déflation qui s'annonce car la Banque centrale européenne s'occupe de tout.

À Berlin, Bruxelles et Francfort le théâtre de l'absurde continue sa tournée.

Sylvie FERNOY

Sortir de l'euro

Entre la Grèce et l'Allemagne, l'épreuve de force tourne au détriment du gouvernement Tsipras.

Après la réunion de l'Eurogroupe le 20 février, Athènes va demander une extension de quatre mois du programme de financement issu de l'accord de 2012 avec remboursements d'emprunts et plan de réformes sous le contrôle des organes européens. Alexis Tsipras a déclaré que ce compromis représentait une « bataille gagnée » - l'accord est provisoire, les réformes sont décidées à Athènes - mais Romaric Godin estime dans La Tribune (1) qu'Alexis Tsipras « va être soumis à deux contraintes contradictoires [...] ». Pour simplifier, il va devoir satisfaire les Européens, mais aussi sa coalition, son parti et ses électeurs. Vaste tâche... Très clairement, la situation prouve qu'une nouvelle fois, dans ce genre de jeu, le premier qui cède est celui qui a perdu. Alexis Tsipras n'a pas encore perdu. Mais sa position est clairement difficile. Ce vendredi 20 février au soir, le camp de Wolfgang Schäuble semble avoir remporté une bataille. »

Avant le compromis du 20 février, Coralie Delaume publiait sur son blog (2) un remarquable entretien avec Olivier Delorme, historien de la Grèce, qui évoquait l'histoire du pays et celle de Syriza avant d'examiner la stratégie de ce parti : si ses dirigeants n'ont pas envisagé d'autre solution que celle du compromis, ils risquent d'être amenés à la capitulation mais « il y a une autre possibilité, c'est que Syriza ait entamé des négociations tout en sachant qu'elles avaient peu de chance d'aboutir. Durant cette période, on mobilise l'opinion (les manifestations de soutien au gouvernement se sont multipliées dans toute la Grèce) sur

le thème de la dignité retrouvée, du « salut public », tout en créant les faits accomplis de rupture avec les politiques de la Troïka, comme le vote par le Parlement du premier train de mesures sociales. Durant cette période, on prépare la sortie de l'euro, en s'assurant d'aides extérieures à l'Europe : l'intérêt géostratégique de la Grèce lui donne des cartes à Washington comme à Moscou. Puis on utilise les innombrables bévues de l'UE, la morgue allemande, les pressions et les menaces qui heurtent le patriotisme grec pour dresser, le moment venu, devant l'opinion, le constat que la sortie de l'euro s'impose. »

Tel est l'avis de Jacques Sapir (3) : « Quelle que soit la stratégie de négociations de la Grèce, et celle conçue par son Ministre des Finances Yanis Varoufakis est excellente, il faut s'interroger sur le but de cette négociation. En fait, la Grèce ne peut obtenir des choses qui sont, dans le contexte politique actuel, contradictoires. Elle ne peut se dégager des dettes (d'au moins une partie) et garder l'Euro. Le paradoxe réside dans ce qu'une sortie de la Grèce de la zone Euro, par les effets induits qu'elle produira, mettra fin assez rapidement soit à l'Euro soit à la politique de Germano-Austérité. Mais, pour cela, la Grèce doit sortir de l'Euro. »

Jacques BLANGY

(1) <http://www.latribune.fr/actualites/economie/unioneuropeenne/20150220trib73620a4fa/accord-sur-la-grece-a-l-euro-groupe-sur-un-financement-de-quatre-mois.html>

(2) <http://l-arene-nue.blogspot.fr/>

(3) <http://russeurope.hypotheses.org/3482>

Un brouillon à jeter

Préfiguration du traité transatlantique en cours de négociation avec les États-Unis (TAFTA), l'accord économique et commercial global conclu entre l'Union européenne et le Canada montre qu'il y a urgence à nous libérer de l'Europe de Bruxelles.

Responsable du marché unique, « pierre angulaire de la capacité de l'Union à créer des emplois en commerçant avec d'autres pays et régions », l'Union européenne a la charge des relations commerciales de ses pays membres avec le reste du monde. Elle les conduit dans une optique libre échangiste, en tenant compte de « la manière dont la mondialisation a modifié l'environnement international. » (1)

Hors du cadre de l'OMC, sans attendre l'échec du round de Doha, des négociations formelles sur un Accord économique et commercial global (AECG en anglais CETA : *Comprehensive Economic and Trade Agreement*) ont été lancées en 2009 avec le Canada, pour aboutir à un projet d'accord en septembre 2014.

Après la traduction de ses 1634 pages dans les langues des 28 États membres de l'UE, il sera soumis au Conseil et au Parlement européen, puis aux Parlements nationaux pour ratification. Si le Canada représente plus que les « quelques arpents de neige » raillés par Voltaire, il n'est que le 12^e partenaire commercial de l'UE dont 1,8 % du commerce extérieur total se fait avec ce pays.

Mais selon la Commission européenne, l'accord « donnera un sérieux coup de pouce au commerce des biens et des services, tout en créant des possibilités supplémentaires d'investissement. » Il renforcera la position des exportateurs et des investisseurs européens sur le marché canadien. Il devrait « accroître le commerce bilatéral de biens et de services

de 22,9 % (soit 25,7 milliards d'euros), au profit de la croissance et de l'emploi des deux côtés de l'Atlantique. Globalement, l'accord UE-Canada pourrait engendrer une hausse du PIB de l'UE de pas moins de 11,6 milliards d'euros par an. » (2)

Tempérant notre enthousiasme, un document de l'UE précise cependant qu'« aujourd'hui, les produits ne sont plus fabriqués dans un seul et unique endroit du début à la fin de leur processus de fabrication. [...] La mention « Made in » suivie du nom d'un seul et unique pays est maintenant l'exception plutôt que la règle. » (3) Prudemment, le gouvernement français affirme pour sa part que « les études disponibles à ce jour concluent à un impact positif sur l'activité en France. » Des sénateurs français se sont pourtant inquiétés des « répercussions, difficiles à évaluer aujourd'hui, dans plusieurs secteurs économiques, agricoles, mais aussi industriels. » (4)

Qualifié de « brouillon » ou de « bac à sable » du futur traité avec les USA, le CETA est critiqué pour remettre en cause notre souveraineté et nos choix de société. Il serait « une prime [...] donnée à la rentabilité commerciale, aux profits tirés des échanges, par rapport à la valeur qui est donnée à l'environnement, la santé, le droit social, la démocratie », marquant « un renversement de la hiérarchie des valeurs au profit du seul aspect commercial. » (5)

Sans remettre en cause le traité, des voix officielles s'élèvent contre ses dispositions relatives au règlement des différents investisseurs-

États (ISDS en anglais). Déjà présents dans certains traités, comme l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain), ces mécanismes permettent à des arbitres privés de trancher les litiges entre les entreprises et les États dans lesquelles elles investissent. Ce qui peut remettre en cause des législations nationales, en matière de santé ou d'environnement par exemple.

Par la stratégie du « passager clandestin », une entreprise pourrait même demander un dédommagement à un État qui n'est pas lié par un traité avec son pays d'origine. Une multinationale américaine pourrait ainsi attaquer les États européens, même si le traité transatlantique avec les USA ne voit pas le jour (par exemple Monsanto pour les OGM).

La Commission européenne prétend que le traité n'empêche pas les gouvernements de prendre des décisions politiques, et que l'ISDS est réservé aux entreprises « ayant des activités commerciales importantes sur le territoire de la partie où elle est légalement constituée. » Sans préciser si cela s'applique aux nombreuses entreprises américaines implantées au Canada.

Malgré ces assurances, les gouvernements allemands et français (avec mollesse) seraient décidés à demander la révision de l'accord sur le volet du règlement des différends. Cette opposition, que ne partagent pas les autres pays membres, rend aléatoires la ratification de l'accord par le Parlement de Strasbourg, puis par les parlements nationaux. Certains espèrent même un enterrement

du traité, rappelant le précédent de l'abandon en 1998 de l'AMI (Accords Multilatéraux sur l'Investissement) à la suite du refus de Lionel Jospin.

Mais les sceptiques mentionneront la curieuse réponse faite par notre ministère des Affaires étrangères et du développement international dans sa réponse à la question « *Que recouvre la mise en œuvre provisoire d'un accord commercial ?* », qui vaut d'être reproduite : « *L'Union européenne décide au cas par cas d'appliquer à titre provisoire la partie d'un accord qui concernent les matières relevant des compétences de l'Union, dans l'attente de leur ratification qui permet l'entrée en vigueur de l'ensemble de l'accord. Cette technique est prévue par le droit international des traités. Dans le cas d'un accord mixte, comme le CETA, elle présente l'avantage de ne pas avoir à attendre que toutes les procédures de ratification nationales, qui s'étalent sur plusieurs années, soient achevées pour bénéficier des effets économiques de l'accord, car elle a en pratique les mêmes effets que l'entrée en vigueur.* » (6)

Il ne suffit pas d'ajouter que « *ce sont les États membres qui en décideront* » pour nous rassurer après le déni de démocratie constitué par les conditions d'adoption du traité de Lisbonne.

Laurent LAGADEC

(1) http://europa.eu/pol/pdf/flipbook/fr/trade_fr.pdf

(2) http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-13-911_fr.htm

(3) cf. note 1

(4) <http://www.lagazettedescommunes.com/323641/traite-transatlantique-le-senat-francais-veille-au-grain/>

(5) http://www.marianne.net/L-accord-UE-Canada-est-un-brouillon-du-traite-transatlantique_a241600.html

(6) <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-economique-et-commerce/accords-de-libre-echange/le-comprehensive-economic-and-article/questions-reponses-accord>

Brexit

La sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne après 2017 (Brexit) est à l'opposé d'une éventuelle sortie de la Grèce (Grexit) mais les effets s'additionneraient.

La campagne électorale bat déjà son plein outre-Manche en vue du scrutin du 7 mai. Le Premier ministre David Cameron avait promis en 2013 que, s'il était réélu en 2015, il organiserait avant la fin de l'année 2017 un référendum sur le maintien du Royaume-Uni dans l'UE après renégociation des traités ou sa sortie. Sur le continent, on n'a pas vraiment pris cette démarche au sérieux la considérant comme une simple opération de politique intérieure visant à prévenir un succès trop important du parti pour « l'indépendance » du Royaume (UKIP).

Le Parti travailliste a rejeté l'idée d'un référendum et jusqu'à présent fait quasiment jeu égal avec le Parti conservateur dans les sondages. Le problème est que le mode de scrutin uninominal à un tour et le découpage électoral favorisent les conservateurs. Les travaillistes devraient également perdre leurs sièges écossais. Mais l'erreur majeure des observateurs étrangers est de sous-estimer la force du sentiment anti-européen dans l'opinion moyenne en Angleterre (à l'inverse de l'Écosse).

Certes depuis 1945 les controverses autour de la construction européenne n'ont pas manqué entre Londres et le continent. Mais même au temps de Mme Thatcher, on n'avait jamais connu un tel déchaînement de passion europhobe. On en est arrivé au point où aucun argument rationnel ne peut plus être audible. Aucun dirigeant de quelque stature n'est aujourd'hui susceptible

de faire campagne pour le oui à ce type de consultation. Les grands européens sont morts ou trop âgés. Il n'y aura personne. Aucun lobby n'ose plus militer pour l'Europe ni la City ni l'industrie.

Le seul débat porte sur le sens à donner au refus de l'Europe. Il oppose eurosceptiques et anti-européens. Les anti-européens, à l'UKIP, prônent un repli insulaire pur et simple, voire la seule Angleterre (Little England) ; les eurosceptiques sont au contraire persuadés de pouvoir retrouver ainsi une influence mondiale et d'entraîner finalement les pays européens avec eux les uns après les autres.

Le débat est encore feutré car les conservateurs plutôt eurosceptiques auront peut-être besoin d'un soutien sans participation de l'UKIP qui compte au sein du parti tory plusieurs transfuges. Mais la vision est différente.

Cameron n'a pas abandonné l'idée d'une grande Europe libérale dans la ligne du marché unique qui fut la grande œuvre de Mme Thatcher. Non à l'Europe fédérale, à l'Europe sociale, à l'Europe judiciaire, non bien sûr à l'euro, mais oui à l'Europe du libre-échange.

La crise grecque est donc prise très au sérieux à Londres où Cameron a tenu une session extraordinaire avec la Banque d'Angleterre et a dépêché aux réunions des ministres des Finances à Bruxelles le chancelier de l'Échiquier James Osborne. Tout en n'étant pas membre de l'Eurogroupe, Londres - la City - ne veut pas de chaos

financier, a déclaré celui-ci. Obama non plus.

C'est semble-t-il ce qui retient Londres sur la voie d'un alignement sur ce que l'on appelle là-bas « l'anglosphère ». Londres, mais surtout la presse aux mains de magnats australien (Rupert Murdoch) ou canadien (Conrad Black), croit encore à son « empire ». Australie et Canada sont passés à la droite dure, celle qui s'organise actuellement au Congrès américain. En tablant sur 2017, après la prochaine élection américaine fin 2016, Cameron intégrait cette donnée. Le fossé idéologique entre les deux bords de l'Atlantique s'élargissant, l'Union européenne placée devant des choix douloureux, Londres pourrait alors disputer à Berlin et à Paris l'influence intellectuelle. Le pari de Cameron n'est pas incohérent sauf que l'Angleterre n'a peut-être plus la force nécessaire pour le soutenir en Angleterre même ni dans les opinions européennes où elle ne dispose guère de relais comme l'a montré le débat sur le projet de traité de libre-échange transatlantique.

Sans Athènes et sans Londres, l'Union européenne, privée de ses deux ailes, ne volerait sans doute plus très haut selon les uns ou, au contraire, selon les autres, ayant jeté son lest, elle prendrait de la hauteur. Reste à savoir si voler haut est bien ce qu'elle souhaite. Ne lui suffit-il pas de persévérer dans son être comme donne à le penser le « modèle Merkel » comme hier le système bismarckien à son apogée ?

Yves LA MARCK

Espagne

Le 10 février : La Maison royale annonce que le souverain **Philippe VI de Bourbon** a décidé de baisser son salaire de 20 %. Le budget royal a également été amputé de 2 %. Une décision bien accueillie dans un pays frappé par l'austérité et une monarchie qui cherche à redorer son blason auprès des Espagnols.

États-Unis

Le 10 février : La Chine communiste menace les États-Unis d'armer les groupes monarchistes de l'archipel d'Hawaï en réponse à la politique américaine de soutien à Taïwan. La **monarchie d'Hawaï** a été renversée en 1893 par des planteurs américains.

Népal

Le 10 février : Le parti royaliste népalais *Rastriya Prajatantra Party-Nepal* menace de quitter les négociations en cours si leurs exigences ne sont pas étudiées par la commission consultative tandis que le secrétaire général du Parti des maoïstes unifiés accuse les royalistes népalais d'avoir conspiré pour empêcher le vote d'une nouvelle Constitution.

Thaïlande

Le 11 février : La police a arrêté le leader d'un mouvement antimonarchiste qui organisait des campagnes de diffamation contre la **famille royale**. Un crime de lèse-majesté dans le royaume siamois secoué par une crise politique qui oppose royalistes (chemises jaunes) et partisans de l'ancien Premier ministre Yingluck Shinawatra (chemises rouges).

Portugal

Le 1er février : Les monarchistes portugais ont commémoré à Lisbonne en présence de la famille royale de Bragance le 107^e anniversaire de l'assassinat du roi **Charles I^{er}** et de son fils **Louis-Philippe** par un anarchiste. Deux ans plus tard, la monarchie succombait à un coup d'État républicain.

Frédéric de NATAL

Louis XV

Historien, Jean-Christian PETITFILS, a déjà publié une trentaine d'essais et de biographies parmi lesquelles un *Louis XIII*, un *Louis XIV* et un *Louis XVI* qu'il avait bien voulu nous présenter. Il manquait encore une biographie de *Louis XV*. L'histoire de ce règne nous permettra de retrouver le siècle des Lumières, passionné par les sciences et épris d'idées nouvelles qui deviendront dominantes peu d'années après la mort de Louis XV.

Royaliste : Nous attendions cette biographie depuis très longtemps !

Jean-Christian Petitfils : Louis XV est un roi difficile à saisir. C'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai fait sa biographie après celles de Louis XIII, Louis XIV et Louis XVI. Son règne (59 ans), le plus long de l'histoire de France après celui de Louis XIV (72 ans), est aujourd'hui oublié des programmes scolaires, au profit d'une simple évocation de « la France des Lumières ». C'est un peu court ! Ce fut longtemps un roi maudit. Le « petit Lavis » de 1900 assure qu'il a été « le plus mauvais roi de notre histoire » et qu'il faut « l'exécrer ». La même antienne se retrouve dans le manuel de Gautier-Descamps (1931-1948) et ceux de l'après-guerre. On lui reproche de s'être laissé guider par ses ministres et ses favorites (Mme de Pompadour, Mme du Barry...) et d'avoir signé le désastreux traité de Paris de 1763 consacrant la perte du premier empire colonial. Tout ceci méritait d'être réexaminé.

Royaliste : Quelle est la personnalité de Louis XV ?

Jean-Christian Petitfils : C'est d'abord un orphelin. Il a deux ans quand il perd ses parents ;

il en a cinq quand il devient roi, en 1715. Marqué par les drames de l'enfance, il sera toute sa vie extraordinairement timide, hésitant, mélancolique, dépressif. Sans s'apercevoir que le monde avait changé, ses éducateurs voulurent en faire un clone de Louis XIV. Grave erreur ! C'est malgré tout un roi attachant, intelligent, cultivé, passionné par les sciences, fondamentalement bon. Il a le sens de l'État et a développé un important système de diplomatie parallèle - le Secret du roi -, ignoré de ses ministres, son principal souci étant d'échapper à leurs pressions. Tout son règne en effet se caractérise par les pressions que veulent exercer sur lui les différents acteurs sociaux : les ministres, l'Église, la Cour, l'opinion publique, les parlements, l'armée qui veut la guerre.

Il ne manque pas de courage : à Fontenoy en 1745, il sauve la situation en restant sur le champ de bataille alors que la partie semble perdue. En même temps, c'est un homme angoissé devant la maladie et la mort, comme on le voit lors de l'attentat de Damien.

Royaliste : Que dire du royaume ?

Jean-Christian Petitfils : La France est à cette époque une

très grande puissance. La Régence, le gouvernement du cardinal de Fleury (1726-1743) donnent l'impression que le Grand Siècle se prolonge. En réalité, le pays connaît un bon décollage économique, faisant oublier les famines et les révoltes provinciales du règne précédent. On passe d'un royaume de 21 millions d'habitants en 1700 à 27 millions en 1770. La guerre de Succession d'Espagne (1701-1713) avait été particulièrement meurtrière pour la noblesse, qui était passée d'environ 220 000 membres à 130 000 sous Louis XV, ce qui aura une incidence considérable sur l'évolution du corps social.

Par ailleurs, des mouvements socio-politiques se manifestent, notamment la poussée d'un jansénisme gallican, qui empoisonne tout le règne, divise l'Église de France et nuit au pouvoir royal qui s'est associé à Rome. S'y ajoute un événement capital : la naissance d'une opinion publique structurée, qui devient à partir de 1728 un acteur politique majeur, avant de se transformer en un tribunal se chargeant de juger la monarchie selon ses propres critères.

Royaliste : Pourquoi 1728 ?

Jean-Christian Petitfils : C'est

la date de naissance d'un petit journal janséniste, *Les Nouvelles ecclésiastiques*, imprimé et diffusé clandestinement, à la barbe de la police. Ce périodique n'est tiré qu'à 6 000 exemplaires, mais il alimente le débat et son influence s'étend bien au-delà des milieux religieux. À partir de cette époque, l'opinion publique devient une force permanente qui déstabilise le système de communication vertical du pouvoir royal. Le discours monarchique, en effet, s'ordonne autour de grandes cérémonies publiques, que les peuples sont conviés à admirer, sans pouvoir réellement y participer : Te Deum, lits de justice, entrées dans les villes... L'appareil de la puissance royale s'y manifeste chaque fois dans toute sa pompe et sa grandeur.

En outre, on voit émerger à partir de 1715 un vaste mouvement qui a été largement négligé par Tocqueville : la réaction aristocratique. Après la mort de Louis XIV, la haute noblesse n'aspire qu'à une chose : en finir avec l'absolutisme royal, qui n'est rien d'autre au fond que l'effort de centralisation par le pouvoir central au détriment de la féodalité. Cette réaction aristocratique se manifeste sous la Régence avec la brève expérience de la polysynodie - on supprime les secrétariats d'État au profit de conseils dirigés par la haute noblesse - et se prolonge tout au long du règne, en s'opposant au pouvoir modernisateur et rationnel qui vise à mettre

un peu d'ordre dans cette société foisonnante de corps sociaux et de provinces aux statuts différents. Rappelons que la moitié de la population ne parlait pas le français.

Royaliste : Il y a aussi les parlements...

Jean-Christian Petitfils : Le règne est marqué en effet par des heurts nombreux avec les parlements, ce fer de lance de la réaction nobiliaire. Quand le contrôleur général Machault d'Arnouville tente d'établir le vingtième, un impôt égalitaire, frappant tous les ordres, il rencontre l'opposition de l'Église, de la noblesse d'épée et de la robe. À partir de 1750, se constitue une idéologie parlementaire visant à limiter le pouvoir du roi par celui des juges. Les crises se succèdent : 1753, 1754-55, 1756. Aux remontrances des parlements, aux grèves judiciaires, Louis réagit avec patience, mais aussi avec raideur par des lits de justice et des ordres d'exil. Enfin, en 1771, trois ans avant sa mort, c'est le « coup d'État » mené en son nom par le chancelier Maupeou qui tente d'instituer une justice moderne : exil définitif des factieux, création de nouvelles juridictions, remboursement des anciens offices, suppression des épices...

Le gouvernement des juges était assurément une impasse, mais il en allait de même de l'absolutisme : il n'y avait plus de représentation de la nation depuis 1614. Sans doute eût-il fallu coupler la réforme Maupeou avec la convocation d'une représentation de la nation différente des États généraux, cet organe rétrograde que commençait déjà à réclamer l'aristocratie : une assemblée tenant compte de l'évolution sociale, notamment de l'émergence de la bourgeoisie. C'est dire que le règne de Louis XV a contribué à l'éclatement de la crise finale.

Royaliste : Quelle fut la poli-

tique étrangère de Louis XV ?

Jean-Christian Petitfils : Le roi avait été formé dans l'idée qu'il fallait imiter Louis XIV en tout, sauf les guerres - tel était d'ailleurs le dernier conseil donné par le Grand Roi. Pourtant, il y eut trois guerres pendant son règne :

La guerre de Succession de Pologne, réclamée par la jeune noblesse, a duré peu de temps. Cette guerre permet à la France d'obtenir à terme la Lorraine : Stanislas Leszczyński, qui ne peut retrouver son trône de Pologne, devient duc de Lorraine, étant entendu qu'à sa mort la province reviendra à la France - ce qui se passe en 1766. Stanislas était entouré par des administrateurs royaux qui ont contribué à l'intégration en douceur de ce duché.

La deuxième guerre est la guerre de Succession d'Autriche. Fleury au départ y est opposé, le roi aussi, mais tous deux se laissent entraîner. Combattre à la fois l'Angleterre et la maison d'Autriche était une mauvaise idée : depuis 1701, cette dernière a perdu l'une de ses branches avec l'installation d'un prince français à Madrid, et l'alliance entre l'Espagne et la France s'est renforcée. La guerre a cependant lieu, avec des victoires et des défaites. Au traité d'Aix-la-Chapelle, la France se trouve en position de force, car elle occupe les Pays-Bas autrichiens. Le Maréchal de Saxe insiste pour annexer ces riches territoires - en gros, l'actuelle Belgique -, selon le rêve que Louis XIV n'avait pu réaliser. L'Angleterre est très affaiblie financièrement ; l'occasion est belle. Louis XV refuse, estimant que les frontières de la France sont achevées et qu'il faut « *faire la paix non en marchand, mais en roi.* » Le traité d'Aix-la-Chapelle est une paix blanche. Des milliers de soldats et d'officiers se sont fait tuer « pour le roi de Prusse », qui, sans état d'âme, a mis la main sur la Silésie.



Jean-Christian Petitfils

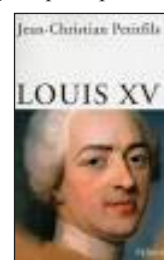
La troisième guerre est la guerre de Sept ans. Elle commence en 1756 par un renversement des alliances : Louis XV était convaincu depuis longtemps qu'il fallait se rapprocher de l'Autriche. À l'initiative de Marie-Thérèse, des négociations secrètes s'engagent. Elles aboutissent à la rédaction d'un premier traité, puis d'un second plus contraignant - l'idée du roi était de se dégager rapidement des champs de bataille de l'Europe centrale en portant un coup fatal à la Prusse, afin de se concentrer sur l'Angleterre. Cette guerre a été désastreuse. Les armées françaises se sont mal comportées au feu, la discipline s'est relâchée et les défaites se sont accumulées sur terre - à Rossbach, à Québec - et sur mer. Le conflit révèle la disproportion entre les forces anglaises et françaises. Les treize colonies britanniques d'Amérique du Nord, peuplées de plus de 1,2 million d'habitants se trouvent bloquées dans leur marche vers l'Ouest par les possessions françaises qui sont considérables, le Canada et le tiers des États-Unis actuels, mais peuplées seulement de 100 000 colons. La marine française aligne 45 à 50 bâtiments de première classe alors que la marine anglaise en a entre 110 et 120 et est parfaitement organisée, ce qui n'est pas le cas de la flotte française qui a été délaissée sous la Régence, durant la période d'alliance avec l'Angleterre.

Royaliste : La guerre se termine en 1763 au traité de Paris...

Jean-Christian Petitfils : La France abandonne le Canada et la majeure partie de l'Inde. Ce traité a été fort reproché à Louis XV, qui toutefois, avec son ministre Choiseul, a sauvé ce qui pouvait l'être : les îles à sucre, la Guadeloupe et la Martinique, qui tiraient la croissance économique française alors que le commerce avec le Québec - le bois et les pelleteries - était de moindre valeur. La France obtient en outre l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon. Concession plus importante qu'il n'y paraît : ces îlots autorisaient en effet l'accès aux grands bancs de Terre-Neuve. Surtout, cela permit aux terre-neuvas d'embarquer et de former de jeunes officiers de la marine de guerre. C'est ce dispositif, joint à la reconstitution d'une marine digne de ce nom par Louis XVI, qui permit à la France de prendre sa revanche sur l'Angleterre, vingt ans plus tard.

Propos recueillis par B. LA RICHARDAIS

Jean-Christian Petitfils - « **Louis XV** », Biographies, Perrin, 11/2014, 900 pages, prix public : 29 €.



Économie de la cocaïne

Menacé de mort et placé depuis huit ans sous protection policière, Roberto Saviano mène une enquête sans fin sur le marché mondialisé de la cocaïne. Un marché rigoureusement organisé en vue de profits pharamineux, obtenus par des techniques de pointe et une violence sans limites.

Mettons de côté les images du cinéma et de la télévision : la *French connection*, c'est la préhistoire du commerce de la drogue et le *dealer* marseillais, même s'il est grossiste dans sa cité, n'est qu'un pion infime dans un système désormais planétaire. Journaliste courageux, écrivain remarquable, Roberto Saviano (1) décrit un secteur économique en expansion qui tend à effacer les frontières étatiques, les rivalités impériales, les conflits ethniques et religieux pour obtenir une accumulation maximale de profit.

Serions-nous dans le schéma de la simple rencontre entre une offre et une demande pour un produit qui est un « bien économique » en dépit de sa nocivité et de son illégalité comme on l'enseigne à l'école ? Non. La production et la commercialisation de la cocaïne exigent, comme pour le pétrole ou les céréales, une organisation complexe. Mais à la différence des autres biens et services, cette organisation est administrée par un pouvoir qui va jusqu'au bout de la logique capitaliste : il nie totalement la loi et le droit et se définit comme un pur concentré de violence. Seules limites à ce pouvoir absolu : la violence des concurrents et, beaucoup plus douces, les opérations de la police et des douanes.

Pour mesurer l'ampleur du commerce de la cocaïne, il faut d'abord faire de la géo-

graphie. Les organisations de producteurs sont actives sur tous les continents. En Amérique latine, on se souvient des cartels colombiens mais c'était encore l'époque du capitalisme familial. Depuis la fin du siècle dernier c'est le Mexique qui est en pointe. Cependant, la *Mafia* russe reste à la hauteur de sa réputation puisque Semion Mogilevich était considéré en 2011 comme l'un des plus grands parrains de tous les temps aux côtés de Lucky Luciano et de Pablo Escobar. Le rôle des Africains est moins connu mais les affaires marchent rondement en Guinée-Bissau, au Mali, au Nigéria, en Angola... Plus près de nous, l'Espagne est un point central : c'est à Madrid que se fixe le cours mondial de la cocaïne.

Après son tour du monde du narcotrafic, Roberto Saviano nous entraîne à l'intérieur des organisations. Il y a le prolétariat : ceux qui plantent, récoltent, fabriquent la *pâte base* puis le chlorhydrate de cocaïne pour des salaires de misère et sans la moindre protection sociale : le rêve du capitaliste ! Il y a les innombrables passeurs qui ingèrent le produit ou le transportent dans des valises fabriquées avec de la fibre de verre, de la résine et de la cocaïne ou par mille autres techniques. Il y

a les logisticiens qui organisent le transport de continent à continent par voiliers, sous-marins, avions de ligne... Il y a ceux qui blanchissent dans mille et une structures légales... et puis, tout en haut, il y a les chefs de clan qui disposent d'escouades de tueurs, qui arrosent les policiers, les juges et les politiques. Ces seigneurs de la coke sont



partis du bas de l'échelle, ils ont conquis leur pouvoir par l'intelligence et la cruauté et ils forment maintenant une nouvelle bourgeoisie, fabuleusement riche, qui vit à l'heure de la mondialisation des échanges et de la globalisation financière : il faut bien se dire que « nul groupe, nulle société n'est aussi dynamique, aussi constamment innovatrice, aussi dévouée à l'esprit de la libre entreprise que le commerce mondial de la cocaïne. » Les portraits brossés par Roberto Saviano sont saisissants : Pablo le Colombien, El Chapo le Mexicain, Griselda, prostituée dès treize ans devenue la Reine de la coke, incarnent la volonté de puissance à l'état brut. Le récit des guerres de la drogue en Amérique latine est atroce : rien qu'au Mexique, pendant les neuf premiers mois de 2012, elles avaient fait 10 485 morts.

Les vies humaines - celles des employés du narcotrafic, celles

des consommateurs - ne pèsent rien au regard des profits accumulés. La cocaïne est le produit le plus rentable qui soit : le commerce de la poudre engendre des centaines de milliards de dollars qui sont injectés dans le système bancaire : « *New York et Londres sont aujourd'hui les deux plus grandes blanchisseries d'argent sale du monde.* »

L'économie de la drogue ne connaît pas la crise. La demande ne cesse d'augmenter parce que les producteurs ont judicieusement baissé leurs prix pour attirer de nouveaux clients et surtout parce que le capitalisme ultra-libéral engendre une demande croissante. Roberto Saviano explique que « *la coke est la drogue de la performance* ». Grâce à elle, on travaille plus, on communique plus, on s'amuse plus : « *la cocaïne est le carburant des corps. C'est la vie portée au carré, au cube. Avant de te consumer, de te détruire. La vie en plus qu'on semble t'avoir offerte, tu la paieras avec des intérêts dignes de l'usure. Plus tard, peut-être. Mais plus tard, ça ne compte pas. Il n'existe que l'ici et le maintenant.* » Le circuit est totalement bouclé : le système financier carbure à la coke, qui engendre mille activités et les travailleurs de la base - traders, chauffeurs-routiers, prostituées, journalistes, experts de tout acabit se poudrent le nez pour tenir le coup.

Devenu accro - non au produit mais au système qu'il scrute et qui le menace - Roberto Saviano se demande s'il ne faut pas légaliser la drogue pour tuer l'offre mafieuse. La victoire sur le crime organisé se paierait alors d'une terrible défaite car la cocaïne, ravageuse par elle-même, aurait alors gagné la partie.

Yves LANDEVENEC

(1) Roberto Saviano - « *Extra pur. Voyage dans l'économie de la cocaïne* », traduit de l'italien par Vincent Raynaud, H. S. Connaissance, Gallimard, 10/2014, 464 pages, prix public : 21,90 €.

Retour à Maurice Clavel

Pourquoi parler d'un retour, alors qu'il ne m'a jamais quitté, ce dont peuvent témoigner certains proches qui me taquinaient à ce propos, comme d'une obsession. Simplement, parce qu'un colloque très intéressant a eu lieu récemment sur Maurice Clavel au Collège des Bernardins, et que les Actes viennent d'en être heureusement publiés. (1) Je n'avais pu y assister, pourtant les seuls noms des participants auraient dû m'y faire courir de confiance. On craint parfois qu'avec la distance du temps, la présence vivante ne s'estompe sous l'effet des théorisations exogènes ou des récupérations. Ce ne pouvait être ici le cas, à cause de la qualité des personnes invitées à s'exprimer et qui ne parlaient qu'en vertu de leur proximité avec cet extraordinaire vivant qu'était l'auteur de *Dieu est Dieu, nom de Dieu*. Je voudrais être ici leur écho, sans rendre compte de l'ensemble de leurs textes pour une synthèse improbable. Il me suffira d'exprimer en quoi, non seulement Clavel n'a pas été trahi par eux, mais qu'il a été restitué dans son intention et surtout dans le mouvement d'une démarche irréductiblement personnelle, même si elle s'énonce en discours souvent imprégné de références philosophiques. « Maurice » était le contraire même d'un théoricien, c'était une sorte d'explorateur inspiré des événements, dont il révélait la charge secrète, souvent inaperçue par ses contemporains.

C'est exactement ce que dit Jean-Luc Marion qui, pourtant, poursuit une véritable lecture philosophique, même si elle est « déconstructrice », de cette tentative continue de cerner ce qui vraiment advient : « Alors que la philosophie impose le plus souvent son autorité supposée en dégageant derrière les « événements » (la métaphore utilisée pour désigner pudiquement, sur le moment, les désordres et les protestations de 68), la constance de prétendues lois, de supposées règles et d'imaginaires a priori, Clavel pratiquait à l'inverse un empirisme événementiel : répondre à l'événement qui advient par lui-même et reformuler la rationalité qui y correspond, éventuellement. Ce n'est que récemment que la phénoménologie a affronté comme telle la temporalité de l'événement (Romano, et d'autres), mais Clavel en avait, contre la domination de la structure et de la longue durée, contre le libéralisme et le marxisme officiel, anticipé sur cette rupture d'ouverture. » Cela me paraît rendre compte de l'originalité de Clavel au sein de son aire culturelle, marquée par par le moment structuraliste et aussi l'école des Annales, tout en restituant le normalien de la rue d'Ulm à son affrontement avec Emmanuel Kant. Il y a cependant chez Jean-Luc Marion comme un regret, celui d'une sorte d'inachèvement philosophique et théologique de son interlocuteur. Je ne suis pas persuadé que ce qui est spécifiquement propre à sa recherche et à son œuvre ait été vraiment l'objet de Clavel. Sans aucun doute, avait-il déjà reconnu chez son cadet une force spéculative qui le soutenait et l'éclairait. Mais son génie à lui était d'une autre espèce, que l'on pourrait presque dire *daïmonique*, à la façon de Socrate toujours aiguillonné par son *daïmon* intérieur. « Manquent les confrontations avec Nietzsche et Heidegger, comme le détail de la constitution de la *metaphysica* et de son système » ? La discussion technique avec les deux interlocuteurs capitaux peut manquer, ils n'en sont pas moins invoqués souvent, sur le mode de l'invective, parfois de l'ironie. C'est une sorte de flair supérieur qui s'exerce dans la même spontanéité où Rimbaud se voit lui aussi investi en tant qu'interlocuteur au-delà de la poésie.

La réserve de Jean-Luc Marion n'implique nullement la méconnaissance de l'originalité irréductible de celui qui s'affirme au-delà du « crépuscule des idoles » et singulièrement de l'idole humanistique, ce qui le rend si étrange dans le régime idéologique contemporain. Mais il faut chercher dans l'intervention de Christian Jambet le complément nécessaire à cette mise en situation. Le co-auteur de *L'ange* a exploré une autre dimension clavelienne, plus politique sans doute tout en étant elle aussi fondamentalement spirituelle. Il n'a pas peur de signaler le côté contre-révolutionnaire de celui qui osa parler de « deux siècles chez Lucifer », à partir d'une sûre information quant à l'itinéraire du jeune Clavel, ami de Pierre Boutang et complice totale de Bernanos. Voilà qui est proprement incompréhensible en cette période où la révérence aux Lumières est un obligation plus qu'impérative. Je puis appuyer le sentiment de Jambet, gardant en souvenir la colère de Clavel contre Congar et Chenu, coupables à ses yeux de complaisance à l'égard de la pensée dix-huitiémiste. La formule était plus que rude : « *En philo, zéro. Dans l'armée, dix balles dans la peau !* »



Il est vrai que c'est Foucault qui lui avait donné la clé de l'erreur rationaliste en anthropologie, ce qui lui permit de faire une lecture lumineuse des *Mots et des choses*, qui ravissait l'intéressé, bien qu'elle émanât d'une pensée très éloignée de la sienne. Mais c'est bien une certaine influence contre-révolutionnaire qui est à élucider, sans faire fausse route : la conception clavelienne « n'est pas équivalente à celle d'un Donoso Cortes ni même à celle de Bonald, ni même à celle de Joseph de Maistre, parce que ce qu'il soutient ce n'est pas tant que les révolutions (celles qui se rapportent à la Révolution française) ont apporté l'esprit du démon et traduisent en effet le caractère diabolique de l'homme privé de Dieu mais qu'elles se sont accompagnées de systèmes de pensée qui interdisent toute autre voie que celle d'un renversement radical des choses, de sorte que la contre-révolution elle-même ne puisse se traduire que par une pensée de révolution. » Oui, la différence est radicale si l'on se souvient de la formule fameuse de Maistre sur la contre-révolution qui n'est pas une révolution contraire mais le contraire de la révolution.

Christian Jambet a tout compris, lorsqu'il donne la référence exclusive sans laquelle rien n'est compréhensible : « Son seul vrai maître du point de vue de l'inspiration théologico-politique et qui n'est pas un philosophe mais un écrivain » n'est autre que Georges Bernanos. Un Bernanos qui avait subi lui-même la séduction de Léon Bloy, dont Clavel était aussi le lecteur, et qui avait absorbé l'héritage contre-révolutionnaire, en lui apportant un traitement très particulier. Il y a du Bloy chez le journaliste transcendantal. En lisant parallèlement le beau petit livre que François Angelier (1) vient de consacrer au *mendiant ingrat*, j'en ai trouvé la confirmation. En dépit de différences essentielles – notamment la tentation gnostique à laquelle échappa toujours l'homme de Vézelay, il y a en commun une vocation de révélateur de la transcendance, toujours en marge du catholicisme institutionnel. Pas plus que Bloy ne pouvait travailler à *L'Univers* de Veillot, Clavel n'aurait pu se retrouver à Bayard ou à Malesherbes. Son message exigeait l'essor d'une liberté totale, y compris dans les environnements les plus incongrus.

Gérard LECLERC

Académie catholique de France – « *Maurice Clavel, journaliste transcendantal* », Éd. Parole et silence, 12/2014, prix public : 10 €.

(1) François Angelier – « *Bloy où la fureur du juste* », Éd. Sagesses, collection Points, 02/2015, prix franco : 7,50 €.

Comprendre la guerre d'Algérie

Le nouveau livre de Benjamin Stora sur la guerre d'Algérie nous livre une brillante synthèse richement illustrée de l'historiographie contemporaine sur un conflit qui joua un rôle majeur dans la vie politique française et dont le souvenir pèse encore dans les débats comme on a pu le constater en 2005 lors des disputes sur le rôle positif ou non de la colonisation française en Afrique du Nord.

Benjamin Stora accomplit un important travail de pédagogie destiné en particulier aux jeunes générations qui n'ont pas connu ce conflit et qui surtout n'en comprennent pas les causes. L'historien trace le portrait d'une France qui s'interroge sur sa place et son statut dans le monde qui vient et rappelle l'histoire de la présence française dans ce territoire qui fut la seule véritable colonie de peuplement. Il rappelle la réalité de cette société algérienne un peu française mais si peu républicaine où deux mondes se croisent sans jamais vraiment se rencontrer. Il montre l'aveuglement des autorités face aux signes avant-coureurs de la guerre comme les manifestations de Sétif et Guelma du 8 mai 1945, le jour même où la métropole fête la victoire et qui pour nombre d'historiens français ou algériens, marquent le vrai commencement du conflit bien plus que la Toussaint 1954.

De celui-ci, il dresse une chronologie mettant à jour ses grandes articulations. Pour lui, c'est le discours à la nation du général de Gaulle du 16 septembre 1959 qui en constitue le tournant. Ce jour-là pour la première fois après cinq ans de guerre, on parle d'autodétermination. Ce n'est donc pas le retour aux affaires du général de Gaulle qui est décisif en juin 1958 ou l'internationalisation du conflit avec l'intervention sur le canal de Suez en octobre 1956, mais le jour où le chef de l'État dit explicitement ce que

beaucoup pensent tout bas. La solution au conflit algérien ne peut pas être militaire, mais est bel et bien politique. En choisissant cette date du 16 septembre 1959, Stora montre aussi qu'en 1958, la position du Général sur le sujet n'est pas encore claire. Et que celui-ci met quatre ans à élaborer une solution et à la faire accepter plus ou moins bien par toutes les parties. L'Algérie fut la grande affaire de son premier mandat tout autant que la mise en place des institutions de 1958.

Mais Benjamin Stora montre aussi que le conflit algérien n'oppose pas uniquement le mouvement nationaliste au gouvernement français et à son administration. C'est un conflit qui divise les Français comme les Algériens, en Algérie mais aussi en France. Stora rappelle la lutte inexpiable que mène le FLN contre le MNA de Messali Hadj particulièrement au sein de la population émigrée en France qui peuple les usines des Trente Glorieuses. Une lutte qui a ses morts ici et là-bas. C'est une véritable politique de terreur que mène le FLN contre le mouvement du vieux leader nationaliste et qui se perpétue bien après l'indépendance dans l'amnésie officielle qui est organisée autour de sa mémoire. Ferhat Abbas n'est intégré à

l'action du FLN que pour être ensuite éliminé lorsque sa caution sera jugée superflue par les nouveaux maîtres de l'Algérie. Quant au FLN, il se divise entre politiques et militaires et entre chefs des maquis de l'intérieur et ceux de l'armée extérieure. On peut d'ailleurs se demander si cette lutte ne trouve pas sa fin non en 1962 mais en 1965

lorsque Boumediène écarte Ben Bella du pouvoir. Cette politique mène nombre d'Algériens, y compris des militants du FLN, à rejoindre le camp de l'Algérie française et à combattre l'insurrection ; ces fameux Harkis que le FLN

massacre en 1962 contrairement aux engagements pris et sans que le gouvernement français fasse quoi que ce soit. Que pouvait-il faire d'ailleurs ? Il n'y a pas que des Français qui tuent des Algériens en France. Et la tuerie du 17 octobre 1961 n'est qu'un aspect, aussi important soit-il, du conflit qui se déroule en métropole.

De la même façon, Stora rappelle les multiples fractures qui divisent les Français, entre partisans et adversaires de l'Algérie française, entre métropolitains et pieds-noirs, entre civils et militaires et même entre militaires. Cela conduit au putsch des généraux d'avril 1961 et à la politique terroriste

de l'OAS, sans oublier en 1962 la tragédie de la rue d'Isly à Alger où l'armée française ouvre le feu sur une manifestation de pieds-noirs. Quelle est la part du jusqu'au-boutisme de l'OAS dans les violences exercées par les Algériens contre les populations européennes après la signature des accords d'Évian le 19 mars 1962 ? Elles rendent en tous cas caducs les moindres espoirs qui restaient encore de voir naître une Algérie indépendante accueillant en son sein les différentes communautés qui la composaient avant le conflit.

Les pieds-noirs, y compris les Juifs d'Algérie présents depuis des siècles, n'ont plus qu'à rentrer en France parfois dans le plus parfait dénuement. Une photographie du livre l'illustre parfaitement : celle de Mme Marceau, veuve de 84 ans, droite et digne, qui n'a pour tout bagage que ses vêtements et son passeport et qui attend de pouvoir embarquer afin de quitter l'Algérie pour toujours.

Après le conflit, les deux pays se sont efforcés d'oublier, les dirigeants français se consacrant à l'expansion économique, les dirigeants algériens niant les fractures de la société algérienne et s'efforçant de construire un État. Alors que le devoir de Mémoire et les demandes de pardon font régulièrement la une des médias, Benjamin Stora souligne que c'est la juste compréhension de l'histoire qui elle seule permettra d'écrire sereinement une nouvelle page des relations entre l'Algérie et la France.

Marc SÉVRIEN

Benjamin Stora – « *La guerre d'Algérie expliquée en images* », Le Seuil, coll. Beaux livres, 09/2014, prix public : 29 €.



Actualités de la Nouvelle Action Royaliste



SOUSCRIPTION ANNUELLE

Elle est lancée !

Parlons chiffres, une fois de plus. Mais d'abord parlons du financement des principaux journaux.

Chaque année, le ministère de la Culture publie le montant des aides publiques à la presse. Les derniers chiffres connus sont ceux de 2013 et nous apprenons ainsi que parmi les vingt titres les plus aidés :

Le Figaro a reçu 16 179 637 € - Le Monde a reçu 16 150 256 €

Télérama a reçu 10 105 985 € - Libération a reçu 9 832 531 €

L'Humanité a reçu 6 898 645 € - Télé Star a reçu 5 001 215 €

Les Échos ont reçu 4 039 648 €

Nous ne contestons pas le principe de ces aides. Nous constatons que certains titres qui font régulièrement campagne contre la *France des assistés* – comme Le Point qui touche 4 658 889 € – bénéficient d'une belle et bonne assistance étatique. Nous observons aussi que tous les titres aidés ont des recettes publicitaires plus ou moins substantielles.

Bien entendu, nous n'avons pas la prétention de nous comparer à ces puissants organes de presse. Nous sommes un tout petit journal rédigé par une petite équipe de rédacteurs, tous bénévoles. Ce journal qui proclame dans son titre son opinion politique contribue au débat démocratique depuis 45 ans. Et depuis ce temps, nous n'avons jamais reçu la moindre aide publique et nous n'acceptons pas de publicité – sauf pour quelques livres d'amis. C'est ainsi.

Cette complète indépendance ne nous donne pas droit à un prix de vertu ; elle nous impose au contraire une gestion financière d'une extrême rigueur et l'obligation de faire appel chaque année à nos amis.

Ce moment est venu. Nous lançons notre **souscription annuelle** afin de réunir les 15 000 euros indispensables pour garantir notre sécurité financière et pour procéder à plusieurs investissements. Ceux-ci sont destinés à améliorer la qualité de nos publications écrites et audiovisuelles car plusieurs conférences de nos Mercredis parisiens seront prochainement disponibles sur la Toile.

Nous savons que les dons que vous nous adressez représentent des efforts importants et souvent de véritables sacrifices. Soyez-en, de tout cœur, remerciés.

Bertrand RENOUVIN

Congrès de la NAR

Le **Congrès annuel** de la *Nouvelle Action royaliste* se tiendra les **11 et 12 avril 2015**.

Rappelons que tous les adhérents de la NAR peuvent participer au Congrès et au travail des commissions.

Bonne occasion pour ceux de nos lecteurs qui voudraient s'impliquer plus à fond dans notre action **d'adhérer à la NAR** (formulaire envoyé sur simple demande ou télécharger sur notre site Internet).

Les thèmes retenus pour cette année sont,

d'une part « L'Enseignement de l'histoire » et, **d'autre part, « La Planification »**.

Outre le travail sur ces thèmes, le Congrès doit également approuver la ligne politique du mouvement pour l'année à venir telle qu'elle sera formulée dans la Déclaration de politique générale proposée par le Comité directeur.

Merci de noter ces dates sur vos agendas.

MERCREDIS DE LA NAR

À Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos amis et sympathisants dans nos locaux (38 rue Sibuet Paris 12^e) pour un débat avec un conférencier, une personnalité politique ou un écrivain.

Accueil à partir de 19 h 30. Entrée libre, une participation aux frais de 2 € est demandée. La conférence commence à 20 h précises et elle s'achève à 22 h. Une carte d'**Abonné des Mercredis** annuelle (12 euros) permet d'assister gratuitement à toutes les conférences et de recevoir le programme des conférences.

Après la conférence, à 22 h, un repas amical est servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du dîner 7 euros).

Mercredi 4 mars : Professeur d'histoire médiévale du monde musulman à l'université de Nanterre, **Gabriel MARTINEZ-GROS** a publié plusieurs ouvrages de référence sur l'Islam et une étude sur le grand théoricien de l'État que fut, au XIV^e siècle, Ibn Khaldoun.

Nous avons récemment présenté l'essai qu'il a consacré à l'**histoire des empires** (cf. Royaliste 1062). Quelle que soit le continent et la religion, les empires - grecs, turcs, chinois, arabes - présentent des structures comparables et s'inscrivent dans une même dynamique historique. Ils sont l'œuvre de petites communautés tribales, s'affirment par la violence et par un despotisme qui ne parvient pas à s'installer dans la durée. En Europe, les États monarchiques forment un contraste positif car ils assurent la sûreté par le droit et les démocraties modernes qui les prolongent ont réalisé la pacification que les empires ne peuvent garantir. Ces États modernes sont cependant menacés par les groupes djihadistes et par les territoires physiques ou virtuels sur lesquels règne le crime organisé.

Mercredi 11 mars : Écrivain et journaliste, **Joseph MACE-SCARON** dirige la rédaction de l'hebdomadaire *Marianne*. Son dernier ouvrage publié porte sur la question de l'identité, qui est au centre des réflexions et des polémiques en France et en Europe depuis de nombreuses années. Le paradoxe est frappant : alors qu'on vante la mondialisation bienfaisante, nous assistons au réveil des nationalismes et à des mouvements de repli qui invoquent l'origine ethnique ou la pureté religieuse.

Souvent réduite au rejet de l'immigration et maintenant de l'islam, la **panique identitaire** est un phénomène beaucoup plus vaste et profond qui se manifeste sur toute la planète. Ce mouvement de régression n'est pas réactionnaire : il utilise toutes les techniques modernes de communication et se renforce de la complicité volontaire ou involontaire des grands médias. Générateur de violence, il est en guerre à la fois contre les autres et contre lui-même car il y a toujours plus pur que le plus pur. Comment résister ?

Bulletin d'abonnement à Royaliste

Nom/Prénom :

Adresse :

.....

Profession : Date de naissance :

Adresse Internet :

souscrit un abonnement de :

() trois mois (20 €) () six mois (30 €) () un an (50 €) () soutien (120 €)

() abonnement annuel de soutien en PDF (50 €) () abonnement annuel en PDF (40 €)

Royaliste, 38 rue Sibuet - boîte no 13 - 75012 Paris

Harcèlement réformiste

Plus que les querelles internes au Parti socialiste et plus que l'absence d'alternative politique à droite, le lamentable épisode de la loi Macron « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » (qui compte quelque deux cents articles traitant pêle-mêle de l'ouverture à la concurrence du transport par car, de l'extension du travail du dimanche, de la réforme des professions du droit et des conseils de prud'homme, des licenciements collectifs et offre même la possibilité aux postiers de faire passer le permis de conduire), révèle une nouvelle soumission de la France aux diktats de Bruxelles et de Berlin, et un nouveau renoncement de Manuel Valls aux valeurs de justice sociale fondatrice du socialisme, sinon du Parti socialiste.

Initialement, le débat du projet de loi à l'Assemblée nationale devait durer deux semaines pour une adoption du texte en première lecture dans la foulée, soit, avant le 27 février, date à laquelle la Commission européenne doit rendre publique ses nouvelles recommandations pour la France. Il était donc important que le projet de loi Macron soit adopté avant, au risque de voir Bruxelles refuser à la France le report à 2016 ou 2017 du délai nécessaire pour atteindre les 3 % de déficit public. Mais le retard accumulé, du fait du nombre élevé d'amendements, et la menace de rejet que faisaient peser les députés PS frondeurs risquaient de perturber le calendrier de Manuel Valls et de son ministre de l'Économie. D'où le recours à l'article 49.3 de

la Constitution : le texte a, ainsi, été entériné sans vote après le rejet par les députés de la motion de censure déposé par l'UMP et l'UDI.

Le Premier ministre a donc emporté une première bataille qui lui permettra de se présenter serein devant ses censeurs, mais le risque est grand que Bruxelles ne se contente pas de cette loi qui, à ses yeux, ne va pas assez loin. De même que, il y a un an, tout en décernant un satisfecit au Crédit d'impôt pour l'activité et l'emploi (CICE) et au Pacte de responsabilité, elle reprochait leur timidité à ces deux dispositifs, pourtant favorables aux entreprises et pénalisant pour les ménages. D'où cette déclaration de Manuel Valls le 19 février devant les députés : « *Nous continuerons sans relâche à réformer* ». D'où, également, l'entretien d'Emmanuel Macron au *Journal du dimanche*, trois jours plus tard : « *de nouvelles réformes sociales arrivent* ». Ainsi, après la loi Macron I se profile une loi Macron II ou son équivalent. Les orientations du Programme national de réformes (PNR) présentées lors du conseil des ministres du 18 février en donnent déjà une idée. Depuis 2010, les États sont, en effet, contraints de présenter à la Commission européenne les réformes structurelles qu'ils envisagent de mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie « **Europe 2020** » pour une croissance économique « intelligente, durable et inclusive » (tout un programme) qui a succédé à la stratégie de Lisbonne. Dans ce cadre, il est ainsi prévu une poursuite de la réforme du marché du travail,

dans le but de le « fluidifier », d'entamer la réforme des retraites complémentaires, une « adaptation plus profonde » du financement des systèmes de retraite et une réforme de l'assurance chômage. Il a également été évoqué une maîtrise des dépenses de santé qui passerait par une économie de dix milliards. Concrètement, cela signifie que, pour satisfaire la Commission, la France devra introduire plus de souplesse dans les contrats de travail, revoir le dialogue social et la représentation des salariés dans les entreprises, réformer la fiscalité du capital, repousser l'âge de départ à la retraite, ouvrir la protection sociale à des financements privés...

Bref, de sacrifier sur l'autel d'une construction européenne d'inspiration ultralibérale et dominée par l'Allemagne son pacte social au nom d'une promesse de croissance plus qu'hypothétique.

Tel est le programme de Manuel Valls pour les deux années qui nous séparent de l'élection présidentielle. Cet acharnement réformiste n'a rien de surprenant de la part d'un Premier ministre qui fut proche de Michel Rocard à Matignon au début des années 1990 et qui se réclame d'un courant de pensée (1) pour lequel la réforme et la modernité constituent les fondements de son projet politique, déconnectée de tout souci du long terme. C'est vrai au niveau économique, ça l'est aussi pour ce qui touche à l'Éducation, à la Justice, à la Police... sans aucun sens du bien commun, avec pour seule ambition son ascension personnelle.

Nicolas PALUMBO

(1) Auquel se rattache aussi la CFDT, dans le monde syndical, dont les anciens dirigeants peuplaient les cabinets ministériels des gouvernements Mauroy, Fabius et Rocard entre 1981 et 1992. Jacky Bontems, ancien numéro deux cédétiste, était conseiller officieux du Premier ministre Jean-Marc Ayrault et conserve une certaine influence à travers ses réseaux.

Cf. Sous la direction de Cécile Guillaume – « *La CFDT, sociologie d'une conversion réformiste* », Presses universitaires de Rennes, coll. Pour une histoire du travail, 2014, 276 pages, prix public : 19 €.